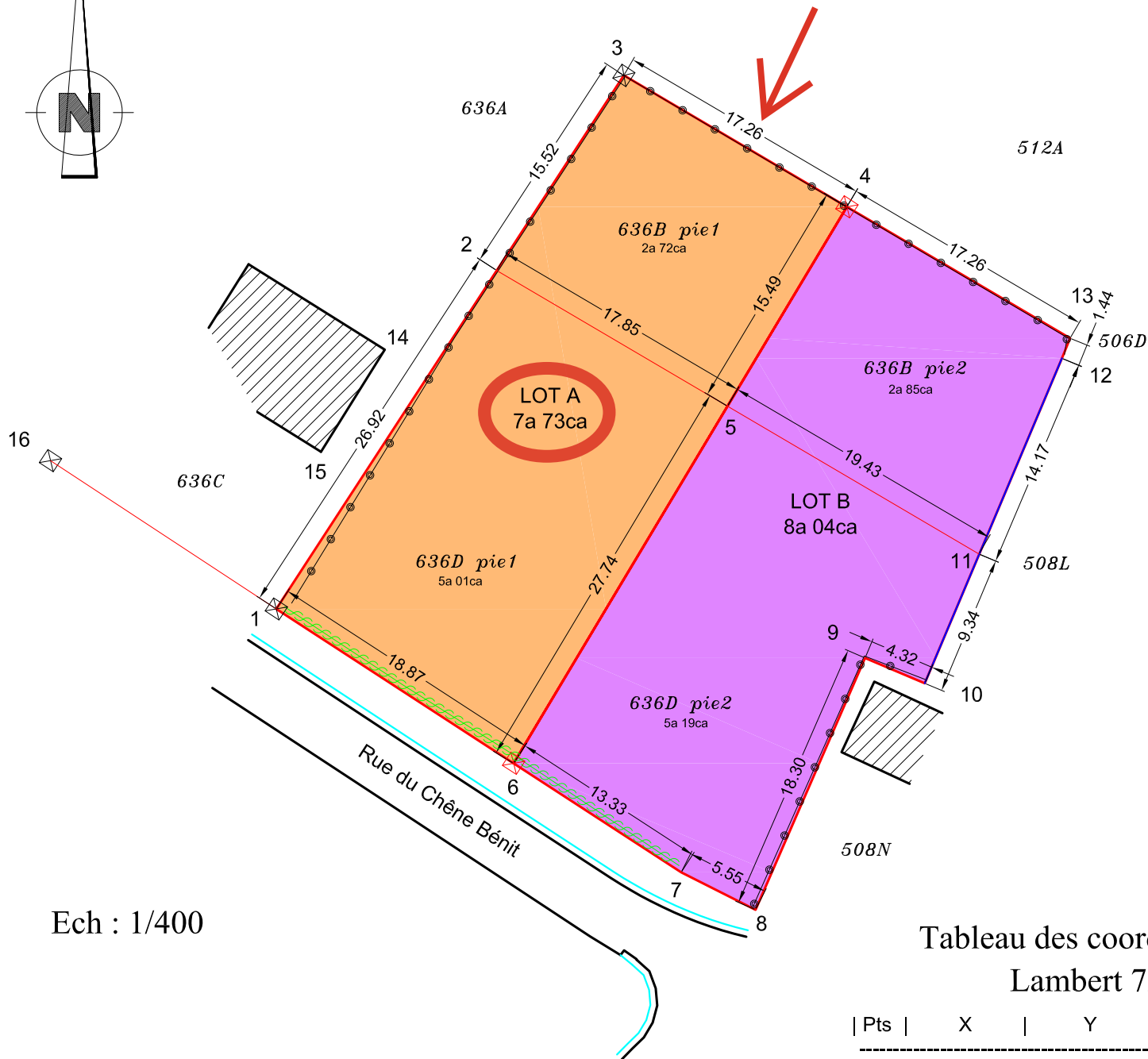
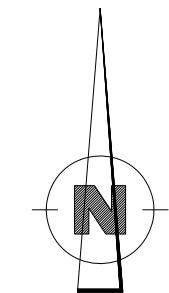


Plan de division de parcelles cadastrées

PERWEZ 3 DIV Orbais Section A N° 636B – 636D



Ech : 1/400

Légende

	Borne existante		Voirie
	Nouvelle borne		Limite propriété
			Filet d'eau
			Mur
			Clôture
			Haie
			Bâtiment

Tableau des coordonnées
Lambert 72

Pts	X	Y	Description
1	177766,671	147415,059	Borne existante
2	177781,357	147437,616	Non matérialisé
3	177789,836	147450,618	Borne existante
4	177804,705	147441,859	Nouvelle borne
5	177796,744	147428,572	Non matérialisé
6	177782,486	147404,773	Nouvelle borne
7	177793,657	147397,509	Angle plan CORDIER
8	177798,614	147395,009	Angle plan CORDIER
9	177805,912	147411,793	Angle plan CORDIER
10	177809,892	147410,104	Angle plan CORDIER
11	177813,497	147418,724	Non matérialisé
12	177819,034	147431,763	Angle plan CORDIER
13	177819,574	147433,100	Angle plan CORDIER
14	177773,901	147432,342	Angle bâtiment
15	177769,649	147425,530	Angle bâtiment
16	177751,621	147424,942	Borne existante

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars,

Je soussigné Vincent MARCHAL (Matricule geo040363), Géomètre Expert, assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Namur, demeurant 39A rue Royale à 5080 Emynes.

- A été mandaté par l'

l, pour diviser deux parcelles cadastrées PERWEZ 3

DIV Orbais Section A n° 636B et 636D.

- Avoir relevé et mesuré le terrain.

- Avoir divisé la parcelle suivant la demande des propriétaires .

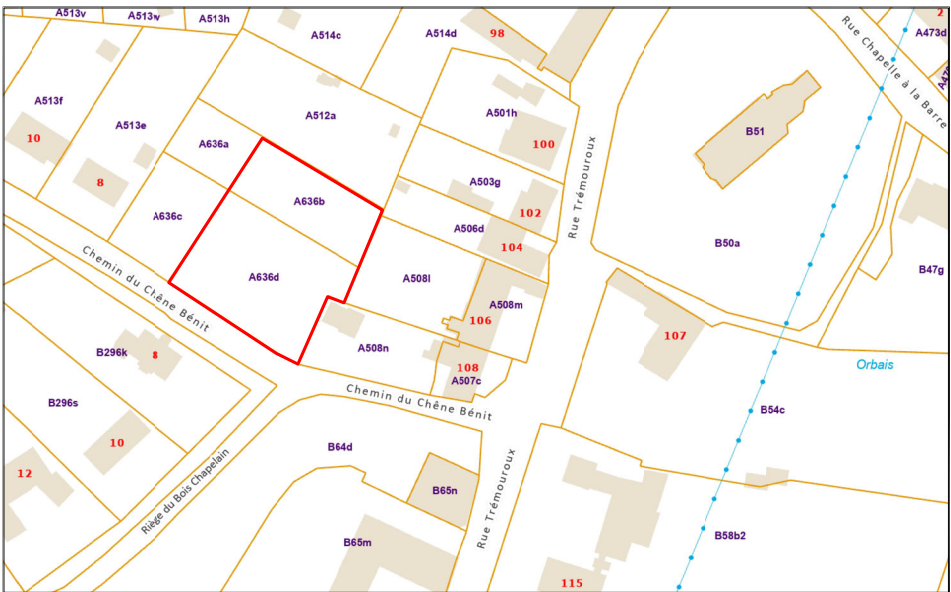
- Avoir défini la limite 1 à 4-13-12-11-10-9-8-7-6 suivant le plan du Géomètre Expert Sébastien CORDIER en date du 20 décembre 2019 (25081-10072).

- Avoir défini le lot A, de teinte orange au plan ci-joint, comprenant les parties 1 des parcelles 636B et 636D, passant par les points 1 à 6, pour une contenance de 7a 73ca.

- Avoir défini le lot B, de teinte mauve au plan ci-joint, comprenant les parties 2 des parcelles 636B et 636D, passant par les points 4 à 13, pour une contenance de 8a 04ca.

Vincent MARCHAL
Géomètre Expert

Plan Cadastral



© Les données cadastrales (01/01/2025) de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.